

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

CONSEILS ET APPLICATIONS COMPTABLES
CENTRE ALSACE
14 RUE GALLIENI
B.P. 80157
67603 SELESTAT CEDEX

V/REF :

N/REF : 2014 B 161 / 2019-A-9181

Le greffier du tribunal d'instance de Colmar certifie qu'il a reçu le 31/01/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 17/01/2019

- Nomination(s) de gérant(s)
- Décès de dirigeant

Concernant la société

3 H DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
1 rue Mentel
67600 Sélestat

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-9181 le 23/07/2019

R.C.S. COLMAR TI 800 293 128 (2014 B 161)

Fait à COLMAR le 23/07/2019,

LE GREFFIER

214 B 161

3 H DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Siège Social : 1 rue Mentel – 67600 SELESTAT
800 293 128 R.C.S. COLMAR

TRIBUNAL D'INSTANCE
23 JUL. 2019
COLMAR

2019 / 4 / 9 181

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-sept Janvier,
A quinze heures,

Les actionnaires de la société 3 H DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, divisé en 150 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Madame Christel DALLEMAGNE, fille et unique héritière de Monsieur Robert HEID, possédant 75 actions,
- Monsieur Hans Hermann HAGELMANN, possédant 75 actions,

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hans Hermann HAGELMANN, ce qui est expressément accepté par l'autre actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une nouvelle actionnaire suite au décès de Monsieur Robert HEID,
- Nomination d'un nouveau Président suite au décès de Monsieur Robert HEID,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport établi par le Président,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Robert HEID, actionnaire, intervenu le 10 décembre 2018 et, après avoir pris connaissance du certificat d'hérédité fourni par sa fille, Madame Christel DALLEMAGNE née HEID, décide d'agréer Madame Christel DALLEMAGNE née HEID en qualité de nouvelle actionnaire de la Société, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite au décès de son Président, Monsieur Robert HEID, intervenu le 10 décembre 2018, l'Assemblée Générale décide, afin de pourvoir à son remplacement, de nommer **Monsieur Hans Hermann HAGELMANN**, demeurant Parkstr. 6 – D-32545 BAD OEYNHAUSEN (Allemagne), en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Hans Hermann HAGELMANN, présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune incapacité ni interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a large 'H' and a smaller 'A'.

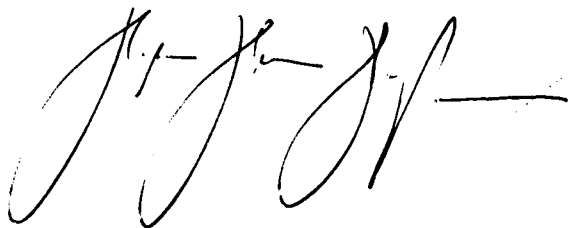
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

M. Hans Hermann HAGELMANN

Veillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président



Mme Christel DALLEMAGNE née HEID

